INS12-DA Annexe A	
CATÉGORIES D'ORGANISMES	
A	Organismes à but non lucratif
(frais de location et d'opération réduits)	Définition : les organismes communautaires sont un regroupement de personnes mobilisées autour d'une problématique ou d'un projet social. Ils sont gérés par des bénévoles ou des salariés. Il peut y avoir des frais minimaux pour la participation aux activités. Aucun profit ne doit être réalisé par l'organisme. Normalement, il possède un numéro de permis d'opération. Exemples: Association de santé communautaire.
	Ville d'Ottawa (Entente de réciprocité).
В	Gens de la communauté (à but non lucratif)
(frais de location et d'opération réduits)	Gens de la communauté désirant pratiquer un sport entre amis, réunion de personnes de la communauté pour un projet spécial, etc. Ne possède pas de permis d'opération.
С	Organismes à but lucratif
(frais de location et d'opération réguliers)	Ces organismes sont gérés dans le but de faire du profit avec leur activité. Possède un permis d'opération.
	Exemples : Cours de danse, d'arts martiaux, gymnastique, gardiennage, premiers soins, école de conduite, tutorat et clubs de devoirs d'organismes externes (avec rémunération), etc.
D	Activités du CEPEO
(aucun frais de location)	Les activités pédagogiques, scolaires, parascolaires et administratives des écoles et du CEPEO. Bénévolat durant les heures de classe et lors des activités reliées aux programmes scolaires.
	Exemples : Cours donnés par l'Éducation permanente, conseils d'école, conseils scolaires, associations de parents, tutorat et club de devoirs pour les élèves du CEPEO. Les tuteurs étudiants avec rémunération font partie de cette catégorie.
	Toutes les activités et travaux du service des immobilisations.
E	Camps à but non lucratif et à but lucratif
(frais de location réguliers)	Disponibilités pour les congés de Noël, de mars, et estival.
F	Activités parascolaires
(frais de location réguliers)	Activités parascolaires offertes aux élèves du CEPEO. Ne s'applique pas aux professionnels de la santé et des services sociaux.
G	Centres éducatifs (garderies)
(frais réduits de location)	Programmes préscolaires et parascolaires
Н	Entente/dérogation
(aucun frais de location)	Doit être approuvé selon des critères précis et validé par le CEPEO
I	Baux CEPEO Locateur
	Doit être approuvé selon des critères précis et validé par le CEPEO
J	Baux CEPEO Locateur
	Doit être approuvé selon des critères précis et validé par le CEPEO